

L'Union européenne vole au secours de projets territoriaux

La Région des Pays de la Loire sait se montrer généreuse... avec l'argent de l'Union européenne. Lundi, Laurent Dejoie, vice-président, est venu au siège de la communauté de communes Erdre & Gesvres avec, en main, une enveloppe de 2,41 millions d'euros destinée à trente-quatre communes.



Lors de la signature du programme Leader 2023-2027, lundi, au siège de la communauté de communes Erdre & Gesvres, en compagnie de Laurent Dejoie (debout), vice-président de la Région, par Jean-Louis Thauvin (Estuaire & Sillon), Rita Schladt (pays de Blain), Claire Théveniau (Nozay) et Yvon Lerat (Erdre & Gesvres)

Il s'en amuse lui-même : Je suis heureux, aujourd'hui, d'annoncer de bonnes nouvelles , a déclaré Laurent Dejoie, vice-président du conseil régional, lundi, au siège de la communauté de communes Erdre & Gesvres.

Par les temps qui courent, voir la Région apporter une enveloppe de 2,41 millions d'euros est en effet un fait en voie de disparition... Précisons qu'il s'agit, en réalité, de finances qui proviennent de l'Union européenne. Aujourd'hui, l'argent est rare, mais les fonds européens n'ont pas tendance à diminuer. Il faut savoir aller les chercher à Bruxelles , a dit l'élu régional. Cette coquette somme est destinée au territoire Canal, Erdre et Loire, qui regroupe quatre intercommunalités : Erdre & Gesvres, Estuaire & Sillon, Nozay et pays de Blain. Soit trente-quatre communes et quelque 140 000 habitants.

Leader, c'est le nom de l'enveloppe

Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), c'est le nom de l'enveloppe, est un programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets. Via les régions, l'Union européenne s'engage en finançant des actions innovantes portées par les collectivités et les acteurs locaux qui, par leurs idées, leurs envies et leurs ambitions contribuent au développement de leur territoire.

Habitants, associations, collectivités, entreprises ou agriculteurs : ces aides sont ouvertes à tous les porteurs de projets qui répondent à des priorités définies en matière culturelle, environnementale ou économique.

Les subventions sont attribuées après l'examen d'un Groupe d'action locale (Gal) qui rassemble élus et représentants de la société civile ⁽¹⁾. L'enveloppe 2023-2027 est prioritairement destinée aux transitions énergétiques et écologiques, à la vitalité culturelle et associative, aux mobilités durables et au développement des activités économiques et des circuits de proximité.

Quatre-vingts projets entre 2014 et 2022

Entre 2014 et 2022, grâce au précédent programme, quatre-vingts projets ont vu le jour au sein de nos quatre intercommunalités, a dit Yvon Lerat, président d'Erdre & Gesvres. La modernisation du cinéma Le Gen'éric, à Héric, la création d'une épicerie associative, à Nozay, la réhabilitation énergétique de salles publiques (écoles, salles de sport...), la création de coopératives jeunesse, financement de spectacles, figurent notamment parmi les initiatives ainsi soutenues financièrement par l'Europe.

⁽¹⁾ Un service dédié est à disposition des porteurs de projets afin de les guider dans le montage complexe de leurs dossiers et les démarches à suivre. L'équipe Leader « Canal, Erdre et Loire » peut être contactée par téléphone au 09 75 12 11 78, par courriel (contact@leader-cel.org), ou via le site internet www.leader-cel.org